

L'Anse-Saint-Jean, le 04 août 2014.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 4 août 2014, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Anicet Gagné
 Nathalie Tremblay
 Yvan Coté
 Victor Boudreault
 Graham Park
 Éric Thibeault

312-2014
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

313-2014
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2014
 - 3.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2014
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de juillet 2014
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Demande de soutien financier soirée Chasse 2014
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Facturation Mallette travaux spéciaux
 - 7.2 Adoption du budget révisé 2014 - OMH
 - 7.3 Abrogation résolution 275-2013 facturation ponton quai municipal
 - 7.4 Rapport financier juillet
 - 7.5 Nomination des vérificateurs comptables pour 2014
 - 7.6 Honoraire services juridiques – Dossier convention entre la Municipalité et la Société de Développement
 - 7.7 Adoption du règlement d'emprunt 14-301 décrétant l'achat d'équipements pour le système d'enneigement artificiel au Mont Édouard et un emprunt de 320 000\$
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Muret au 289, rue Saint-Jean-Baptiste

9. URBANISME

- 9.1 Dérogation mineure Monsieur Carl Brassard
- 9.2 Dérogation mineure Monsieur Patrice Fradette

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Contribution financière PDFD
- 11.2 Club Quad du Fjord - Demande d'autorisation pour circuler sur les chemins municipaux

12. VARIA

- 12.1 Coupures de services au point de services du C LSC de L'Anse-Saint-Jean
- 12.2 Accès au réseau cellulaire dans le secteur de la pointe à L'Anse-Saint-Jean

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

314-2014

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2014

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2014 soit accepté sans modification.

315-2014

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2014

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juillet 2014 soit accepté sans modification.

316-2014

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUILLET 2014

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2014 au montant de 68 800.28\$ et des paiements directs au montant de 31 591.88\$, telle que déposées aux archives municipales sous la cote **207-120**.

317-2014

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER SOIRÉE CHASSE 2014

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 50 \$ pour la soirée de chasse 2014 qui aura lieu le 25 octobre

318-2014

FACTURATION MALLETTE TRAVAUX SPÉCIAUX

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la facture modifiée pour les travaux spéciaux d'assistance comptable pour 2013 au montant de 6 323,62 \$

319-2014

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2014 - OMH

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget révisé 2014 tel que présenté avec une participation de la municipalité au montant de 11 739 \$

320-2014

ABROGATION RÉSOLUTION 275-2013 FACTURATION PONTON QUAI MUNICIPAL

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 275-2013 annulant par le fait même la facture envoyé à AML et Croisières du Fjord pour la réparation des pontons au quai municipal en 2013

RAPPORT FINANCIER JUILLET

Le Secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport financier du mois de juillet.

321-2014

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS COMPTABLES POUR 2014

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de la firme Mallette à titre de vérificateur comptable pour l'exercice financier 2014 et ce aux conditions suivantes:

- Honoraires de base d'audit pour les états financiers consolidés de la municipalité au 31 décembre 2014 au montant de 12 000\$ taxes en sus.
- Travaux d'assistance spécifiques au montant de 5000\$ taxes et sus
- Travaux portant sur les organismes contrôlés (périmètre comptable) de la Municipalité 5000\$ taxes en sus

322-2014

HONORAIRE SERVICES JURIDIQUES – DOSSIER CONVENTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers des conseillers d'autoriser le paiement des honoraires de services au montant de 1720\$ taxes en sus concernant le dossier d'analyse de la convention entre la municipalité et la de la Société de développement pour la gestion du Mont Édouard

323-2014

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 14-301 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SYSTÈME D'ENNEIGEMENT ARTIFICIEL AU MONT ÉDOUARD ET UN EMPRUNT DE 320 000\$

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement d'emprunt 14-301 décrétant l'achat d'équipements pour le système d'enneigement artificiel au Mont Édouard et un emprunt de 320 000\$ remboursable sur 20 ans

324-2014

MURET AU 289, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a autorisé la construction d'un mur de pierres artisanal sur l'emprise de la rue Saint-Jean-Baptiste face au 289;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur à l'époque, M. Boudreault s'est entendu verbalement avec M. Lavigne quant à la responsabilité des bris ou avaries futurs;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer M. Lavigne que la municipalité se dégage de toutes responsabilités quant au muret en question

325-2014

DÉROGATION MINEURE – DOSSIER MONSIEUR CARL BRASSARD

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du CCU dans le dossier de Monsieur Carl Brassard et d'autoriser la dérogation mineure demandée.

326-2014

DÉROGATION MINEURE – DOSSIER MONSIEUR PATRICE FRADETTE

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du CCU dans le dossier de Monsieur Patrice Fradette et d'autoriser la dérogation mineure demandée.

327-2014

CONTRIBUTION FINANCIÈRE PDFD

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que pour 2014, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean participe au montage financier provenant du milieu pour les activités du PDFD avec un montant de 1829.40 tel que proposé par l'organisme.

328-2014

CLUB QUAD DU FJORD - DEMANDE D'AUTORISATION POUR CIRCULER SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le 23 août prochain la circulation des quads sur une partie des chemins Périgny, Saint-Thomas Nord et de la rue du Faubourg et ce conditionnellement au dépôt des approbations émises par le Ministère des Transports et de la Sécurité du Québec

329-2014

COUPURES DE SERVICES AU POINT DE SERVICES DU CLSC DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT les informations véhiculées dans les médias par les représentants syndicaux au sujet des coupures de postes au point de services du CLSC de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les coupures de postes entraîneront une diminution des services offerts et auront un impact sur la qualité des services pour la population des municipalités du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans est très élevée dans les municipalités du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE les coupures de postes entraîneront des déplacements vers le CSSS Cléophas-Claveau pour des soins et services qui ne seraient plus disponibles au point de services de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE ces déplacements sur plus de 70 kilomètres entraîneraient des frais en argent et en temps pour les personnes concernées;

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes ne pourront pas obtenir les services requis compte tenu des difficultés à se déplacer et de la disponibilité du transport;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS Cléopha-Claveau n'a pas daigné informer la population du Bas-Saguenay des impacts des abolitions de postes au point de services du CLSC de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la population du Bas-Saguenay est en droit d'être informée des changements préconisés par les responsables du CSSS Cléophas-Claveau dans les services de santé et services sociaux.

POUR CES CONSIDÉRATIONS,

Il est proposé par, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la direction générale du CSSS Cléophas-Claveau de rencontrer les représentants élus des municipalités de Petit-Saguenay, de L'Anse-Saint-Jean et de Rivière-Éternité afin de présenter les modifications anticipées à l'organisation des services au point de services du CLSC de L'Anse-Saint-Jean et faire part de nos préoccupations quant aux impacts sur les services et de demander à la direction générale de sursoir à la mise en place des abolitions de postes au point de services de L'Anse-Saint-Jean tant que la rencontre avec les élus du Bas-Saguenay n'aura pas eu lieu.

330-2014

ACCÈS AU RÉSEAU CELLULAIRE DANS LE SECTEUR DE LA POINTE À L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le premier novembre 2010 la municipalité de L'Anse-Saint-Jean signait un bail avec l'Agence interrégionale des technologies de l'information

et des communications pour l'installation de tours permettant l'établissement d'un réseau cellulaire couvrant la totalité du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à la signature dudit bail, en échange d'un taux de location symbolique de 1 \$ pour la location d'une partie de terrain au Mont Édouard, il devait y avoir l'implantation d'une autre tour permettant de couvrir adéquatement le secteur de la pointe;

CONSIDÉRANT QUE cette tour n'a jamais été installée et que la couverture du réseau cellulaire dans ce secteur demeure déficiente depuis la mise en service du réseau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà par le passé signifié cette problématique avec l'Agence interrégionale des technologies de l'information et des communications et ainsi qu'à Bell mobilité;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la pointe est un atout très important au niveau économique et touristique et qu'une couverture cellulaire est essentiel au maintien des activités et du développement de ce secteur :

POUR CES CONSIDÉRATIONS,

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à l'Agence interrégionale des technologies de l'information et des communications, ainsi qu'à Bell mobilité de corriger le plus rapidement possible la situation afin de respecter les engagements initiaux quant à la couverture du réseau cellulaire sur le territoire de l'Anse-Saint-Jean et de desservir adéquatement le secteur de la pointe en ce qui a trait au service de ce réseau cellulaire.

RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

331-2014

FERMETURE DE LA SÉANCE

Propose la fermeture de la séance à 19h51

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».